



LE DÉPARTEMENT

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## lundi 25 novembre 2024

### **INCLUSION : UNE CONVENTION ENTRE LES STATIONS DE LA DRÔME ET LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTÉ**

*Les stations de la Drôme et le Comité départemental de sport adapté ont formalisé ce lundi 25 novembre un partenariat visant à développer l'accueil des personnes en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles de l'autisme au sein des stations drômoises.*

En tant que collectivité chef de file de solidarités humaines, le Département est particulièrement engagé dans le domaine du handicap. La collectivité consacre chaque année environ **100 M€** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, comprenant des financements pour les structures d'hébergement, la Prestation compensatoire du handicap ou encore le transport scolaire des élèves en situation de handicap. La collectivité s'engage au-delà de ses compétences obligatoires avec un soutien aux associations du monde du handicap, dont celles favorisant la pratique sportive. C'est dans ce cadre que la vice-présidente du Conseil départemental en charge des solidarités humaines, Françoise CHAZAL, le conseiller départemental délégué aux stations, Christian MORIN, et la présidente du Comité départemental de sport adapté (CDSA), Dominique LUQUET ont signé ce lundi 25 novembre une convention visant à développer l'accueil des personnes en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles de l'autisme au sein des stations drômoises.

#### **Favoriser l'activité physique**

Avec cette convention, l'établissement public à caractère industriel et commercial des stations s'engage à appliquer le tarif scolaire aux porteurs d'une licence de la Fédération de sport adapté pour le ski alpin et le ski nordique. Les accompagnants pourront, eux, bénéficier du tarif de groupe. Pour les activités raquette, le Département appliquera la gratuité pour la personne en situation de handicap et l'accompagnateur. Le tarif scolaire sera également appliqué pour les activités « hors neige » (luge sur rail, tubing, parc accro kid), en cas de privatisation par un groupe. En contrepartie, le CDSA fera découvrir les stations drômoises à ses licenciés et accompagnateurs.

#### **Des investissements dans les stations**

Dans le cadre de son plan de développement des stations, le Département a réalisé plusieurs investissements pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap. Le télésiège du col de Rousset et la luge sur rail sont homologués pour accueillir des personnes handicapées. Un fauteuil tout terrain et une goélette sont mis à disposition des clients. Un sentier accessible aux personnes à mobilité réduite a également été réalisé au sommet de la station du col de Rousset. Cet aménagement permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'espace panoramique du site. Les stations de la Drôme sont par ailleurs engagées dans une démarche de **labellisation Tourisme et Handicap**. Un pré-audit a été réalisé en 2024 en vue de l'obtention du label en 2025.

#### **Un « Challenge fauteuils tout terrain » à Lus-la-Jarjatte**

Sur le volet du sport, le Département organise chaque année le « Challenge fauteuils tout terrain », en partenariat avec le Comité handisport de la Drôme. Organisé ces dernières années à la station de Valdrôme, l'événement a eu lieu en 2024 à Lus-la-Jarjatte. Cette manifestation permet aux personnes à mobilité réduite de réaliser des descentes en fauteuils roulants. En 2024, le Département a soutenu le comité de ski de la Drôme pour son projet d'accès à la pratique d'un public porteur d'un handicap mental. Une attention particulière est également portée à la participation des jeunes scolarisés en Instituts médico-éducatifs à la journée annuelle « Sport en Nature des Collégiens », en partenariat avec le CDSA.

*Le Département gère six stations de montagne : le Col de Rousset, Font d'Urle, Herbouilly, Le Grand Echaillon, le stade de biathlon Raphaël Poirée et Lus-la-Jarjatte. Avec 200 000 entrées par an, les stations représentent le 3<sup>e</sup> site touristique de la Drôme. Dans le cadre du Plan Montagne 2022-2028, de nombreux investissements sont prévus pour mettre en place de nouvelles activités et développer l'attractivité de ces sites.*